



Procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mai à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 15 mai 2023, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Guy DUPUIS, Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Bernard DARLAY & Mmes Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Joséphine JACQUENOD, Sylvie CALLAND, Marie-Claude RENAUD, Myrtille BROCHOIRE, Stéphanie LECOULTRE.

Absents excusés : Françoise GRAS, Christine BORSKI, Laurent GRAND.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures

Désignation du secrétaire de séance : Cécile BESNIER-TRECOURT

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du Procès-verbal de la séance du 13/04/2023

Le conseil municipal, approuve le procès-verbal du 13/04/2023

Déclaration d'intention d'aliéner :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner

Biens	Type	Adresse	Vendeur	Acheteur
ZH 183,199 et 318	Maison + terrai ns	5 impasse du Levant	BOMBOIS Janine	SMOBY TOYS
ZK 195	Bâtiment indust riel	9 rue du Montieux	SFERE-TEAM	MIPAM INVEST
ZH 119	Maison	20 rue Jean de Chalon	SOLMES	Flavien DAVID Lavans les St Claude
G488/513/ 549	Maison	9 rue de la Combe	BERTARINI Gilles	Azzouz LAKHDAR Arbent

2. ELECTIONS

Désignation des délégués aux élections sénatoriales

Considérant qu'après deux ans d'application de la convention, cette dernière nécessite des clarifications sur les dispositions financières.

Terre d'Emeraude Communauté propose donc une nouvelle convention précisant la décomposition du prix du service refacturé aux communes.

Part fixe : 4,28 €/habitant visant à couvrir 60% des frais de dépenses liées au service et **pouvant être réévaluée chaque année pour tenir compte de l'évolution de la masse salariale.**

Part variable : 110€/équivalent permis de construire, visant à couvrir 40% des frais de dépenses du service, en fonction du nombre d'acte traité par commune et **indexé sur l'indice de l'inflation annuelle.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à signer la convention, ainsi que tous les avenants et protocoles ultérieurs liés à la convention initiale.

Fonds de concours sur travaux de voirie 2021

Des travaux de voirie ont été réalisés en 2021 par TEC, rue de la Chapelle, rue Croix Guillaume, rue du Paradis pour un montant de 8 741,98 € ht et hors TVA.

Sur ces travaux, une participation de la commune par voie de fonds de concours à hauteur de 50% est sollicité par Terre d'Emeraude Communauté dont le montant s'établit à 4370,99 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de verser à Terre d'Emeraude Communauté le fonds de concours requis.

Fonds de concours sur étude pré-opérationnelle OPAH

Dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la commune d'ARINTHOD, une étude pré-opérationnelle a été engagée par Terre d'Emeraude Communauté et attribuée à SOLIHA JURA pour un montant de 35 160 € HT.

La mission confiée, comprend la réalisation :

- diagnostic habitat confirmant l'opportunité de mettre en place un dispositif OPAH,
- analyse approfondie d'échantillon de logements/immeubles pour mettre en évidence les enjeux (niveau de dégradation, habitats indignes ou indécents, précarité énergétiques, inadaptés).
- enquête d'intention de travaux des propriétaires occupants et bailleurs
- proposition d'une stratégie opérationnelle
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une opération « façade »

Cette étude est subventionnée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) à hauteur de 20 100 €, par la Banque des Territoires à hauteur de 8 790 €, le solde étant proposé à répartir pour moitié entre Terre d'Emeraude Communauté et la Commune d'Arinthod, soit une dépense par collectivité de 3 135 €.

Le conseil municipal accepte le versement d'un fonds à concours à Terre d'Emeraude Communauté d'un montant de 3 135 euros.

Prochainement, chaque propriétaire occupant ou bailleur recevra un courrier accompagné d'un questionnaire qui permettra de mesurer l'intérêt porté par les propriétaires à un tel dispositif.

6. LOCATION

Renouvellement bail à Coopilote

Le bail précaire à Coopilote pour le compte de Mme Aurélie TISSOT dans les locaux du presbytère se termine le 31 juillet 2023.

Pour lancer son activité, le montant du loyer avait été fixé à 150 € charges comprises.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recrutement de Monsieur Arnaud BAYET au service technique pour remplacer Monsieur Maxime DARCOQ.

Il les informe également du recrutement de Monsieur Paulo AZEVEDO au syndicat à la carte du Canton d'Arinthod.

Compte-rendu entretien avec le Centre Hospitalier Jura Sud

L'entrevue avec le Directeur du Centre Hospitalier avait pour objet principal la demande d'acquisition de terrains jouxtant la maison de retraite pour l'implantation future de l'espace santé.

Un accord de principe a été donné pour la cession de terrains à la commune.

A été évoqué également le devenir du bâtiment très dégradé 7 rue des Tilleuls appartenant au Centre Hospitalier.

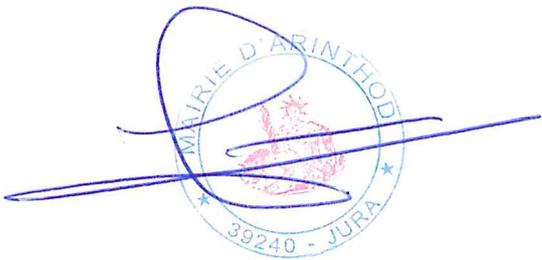
Le Centre Hospitalier propose de le céder à la commune à un prix préférentiel.

Dès réception de l'avis des domaines sur ces cessions, le Centre hospitalier reprendra contact avec la commune.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER

Le secrétaire
Cécile BESNIER-TRECOURT



A blue ink signature, appearing to be "Cécile Besnier-Trecourt", is written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the text "Le secrétaire Cécile BESNIER-TRECOURT".